

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 411 Décisions concernant les Ministères

n° 411

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité, pour accident du travail de vingt mille trente-quatre francs (20.034.fr.) est accordée à M. Mohamed Zebidi, employé à la Centrale Electriue de Djibouti, victime d'un accident du travail survenu le 16 octobre 1959. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé de tout recours civil où contentieux, sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle résultant de l'accident du Travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1960,

chapitre 1, article 3, § 1.